LE DICTIONNAIRE LYÈLÉ-FRANÇAIS-LYÈLÉ COMME MODELE DE DICTIONNAIRES DES LANGUES DU BURKINA FASO

Lazare BAKOUAN
Université Joseph KI-ZERBO, BURKINA FASO
bakouanlazare1@gmail.com

Résumé

L'élaboration des dictionnaires dans les langues nationales africaines est entachée de défis majeurs pour le lexicographe. Ces langues dont le fonctionnement linguistique est différent du français ou l'anglais, langues à grande communication sont souvent traitées différemment dans les dictionnaires. Elles requiert donc des méthodes qui prennent en comptes leurs spécificités. Notre objectif est de montrer les méthodes spécifiques d'élaboration des dictionnaires des langues du Burkina Faso en nous appuyant sur le lyèlé, langue Gur du Burkina Faso. Il s'agit spécifiquement de présenter un canevas théorique d'élaboration des dictionnaires des langues nationales du Burkina Faso par l'exemple du lyèlé et décrire chaque point de ce canevas. Nous avons procédé par une recherche documentaire appuyée de réflexion théorique sur les travaux des prédécesseurs pour aboutir à nos résultats. Ainsi, l'élaboration d'un dictionnaire lyèlé, langue Gur du Burkina Faso doit prendre en compte le type de dictionnaire pour les usagers avant de fonder les préalables à l'élaboration à cet outil. Cela permettra de présenter de façon rigoureuse les différents composants de la nomenclature et de la microstructure du dictionnaire du lyèlé.
Mots-clés : *macrostructure, microstructure, prétexte, texte, post-texte.*

Abstract

The development of dictionaries in African national languages is fraught with major challenges for the lexicographer. These languages whose linguistic functioning is different from French or English, languages of great communication, are often treated differently in dictionaries. They therefore require methods that take their specificities into account. Our objective is to show the specific methods of developing dictionaries of the languages of Burkina Faso by relying on Lyèlé, the Gur language of Burkina Faso. It is

specifically a question of presenting a theoretical framework for the development of dictionaries of the national languages of Burkina Faso through the example of lyèlé and describing each point of this framework. We proceeded through documentary research supported by theoretical reflection on the work of predecessors to arrive at our results. Thus, the development of a Lyèlé dictionary, Gur language of Burkina Faso must take into account the type of dictionary for users before establishing the prerequisites for the development of this tool. This will make it possible to rigorously present the different components of the nomenclature and microstructure of the Lyèlé dictionary.
Keywords: *macrostructure, microstructure, pretext, text, post-text.*

Introduction

Le lyèlé est une langue Gur disposant d'un code orthographique depuis 1984. Cette langue ayant des travaux de description linguistique et quelques ouvrages de grammaire peine à voir un outil didactique tel que le dictionnaire. L'élaboration d'un tel outil dans une langue comme le lyèlé, langue Gur n'est pas chose aisée pour le lexicographe. Celui-ci au-delà des difficultés rencontrées dans l'élaboration des dictionnaires de langues africaines de façon générale, en éprouve également en lyèlé, langue Gur qui présente ses particularités. Ces difficultés ne permettent pas au lexicographe de fournir aux usagers de la langue un dictionnaire qui puisse répondre à leurs aspirations. Nous nous posons la question de savoir comment élaborer un dictionnaire du lyèlé? Notre objectif est de montrer les méthodes pour l'élaboration du dictionnaires lyèlé-français-lyèlé en cours d'élaboration. Cela consiste de façon spécifique à présenter un canevas théorique de l'élaboration du dictionnaire lyèlé d'une part et de décrire chaque point du canevas d'autre part. Notre travail s'inscrit dans le cadre de la métalexicographie. Nous nous inspirons des travaux de H. WIEGAND (1998) pour aboutir à nos résultats. Les travaux de J. KINDA, N. NIKIEMA (1994),

et B. OUOBA (2021) viendrons en complément pour l'amélioration de ce travail.

0.1. Méthodologie

La méthodologie empruntée pour ce travail a consisté en une recherche documentaire sur les dictionnaires traitant des langues africaines et a celles du Burkina Faso spécifiquement. Il s'est agi de consulter les différents ouvrages dictionnairiques des langues africaines d'une part, d'observer les méthodes et la présentation des différentes nomenclatures de ces outils. A partir de là, nous avons pu relever les forces et les faiblesses de ces ouvrages, ce qui nous permet de presenter un modèle plus adapté aux langues du Burkina Faso et lyèlé.

0.2. Cadre théorique

Ce travail s'inscrit dans le cadre de la métalexicographie théorique. Elle s'intéresse à l'analyse critique des dictionnaires. Nous nous inspirions dans ce présent travail de l'approche de H. WIEGAND (1998) qui estime que l'analyse métalexicographique doit suivre les étapes suivantes : les processus lexicographiques ; le statut lexicographique ; les constituants théoriques de la lexicographie ; la typologie des dictionnaires ; la structure des dictionnaires. Nous nous accorderons en plus de H. WIEGAND (1998) avec J. KINDA, N. NIKIEMA (1994), et B. OUOBA (2021) pour parvenir à nos résultats.

1. Typologie de dictionnaire pour le lyèlé

Le lyèlé est une langue ayant des descriptions au niveau phonologique, morphologique et syntaxique. Cette langue possède également quelques travaux de dialectologie et de

sociolinguistique. Malgré cette masse de littérature sur la langue, il n'est opportun d'envisager l'élaboration d'un dictionnaire monolingue su la langue. En effet, les travaux de description sémantique sur la langue sont rares ; ce qui compliquera sans doute le sens dans le dictionnaire. Même si le lyèlé dispose d'ouvrage de grammaire normative, au niveau grammatical, la description n'est pas assez satisfaisante pour un dictionnaire monolingue. Pour toutes ces raisons, nous estimons que le lyèlé, comme d'ailleurs toutes les langues en phase initiale de son aménagement linguistique se contentera d'un dictionnaire bilingue. Ce dictionnaire bilingue décrira le lyèlé vers le français, langue officielle selon l'article 37 de la Constitution du Burkina Faso.

1.1. Dictionnaire bilingue du lyèlé

Le dictionnaire bilingue part d'une langue source, le lyèlé vers une langue cible, le français. Le bilinguisme du dictionnaire est relatif au fait qu'il soit un outil de communication et de traduction entre deux communautés qui ne partagent pas la même langue. Cela n'est nullement lié au fait que le dictionnaire traite de deux langues distinctes. A cet effet, le dictionnaire bilingue est un vecteur de l'histoire, la culture et de la vision du monde de deux communautés, au-delà de cet outil linguistique qu'il soit. Ce type de dictionnaire est différent du dictionnaire monolingue. A cet effet, K. BALDINGER (1971 : 138-139) affirme : *« la différence fondamentale entre les dictionnaires monolingues et les dictionnaires bilingues réside dans le fait que l'analyse sémique est explicite dans les premiers, alors que dans les seconds elle est présupposée »*. De prime à bord, le dictionnaire bilingue est antérieur à celui monolingue. C'est pourquoi, le dictionnaire bilingue lyèlé-français-lyèlé servira à la communauté linguistique lyèlé de communiquer avec celle parlant français et de traduire vers le français. Il permettra également de standardiser les mots du lyèlé, transmettre

l'histoire et la culture des Lyèlá[3] d'une part et permettra aux locuteurs du français de s'informer sur le lyèlé d'autre part. Au-delà de ce double rôle, le dictionnaire lyèlé-français-lyèlé permettra également de mieux connaitre la langue et culture française.

1.2. Le dictionnaire extensif du lyèlé

Le dictionnaire extensif est opposé au dictionnaire spécifique ou restreint. Ce type de dictionnaire traite une large sélection d'items lexicaux. En effet, il offre un traitement visant à rendre compte des différentes caractéristiques linguistiques et pragmatiques des items lexicaux en question mais pas uniquement les termes extraits d'un champ spécifique de connaissance.

Selon A. LEHEMAN (2014 : 242) *« le dictionnaire général présente toutes les unités lexicales de la langue qu'il décrit, ou du moins tend vers l'exhaustivité, dans les limites imposées par les dimensions pratiques de l'ouvrage. Il en donne une description générale. »* C'est pourquoi le dictionnaire bilingue lyèlé-français-français doit offrir aux usagers de la langue un ouvrage qui décrit en plus des mots de la langue, les mots de domaines notionnels divers tels que la flore, la faune, les relations sociales, l'anatomie, le temps, l'espace, la culture, l'enseignement, la santé, la gastronomie, l'habitat, la religion.

Il s'agira d'un dictionnaire qui couvre un large échantillon du lexique du lyèlé à travers différents domaines spécifiques. C'est-à-dire que l'auteur du dictionnaire doit tendre vers l'exhaustivité dans l'élaboration de son dictionnaire.

---

[3] Lyèlá est la communauté linguistique locutrice du lyèlé.

1.3. Le dictionnaire de langue

Le dictionnaire de langue est opposé au dictionnaire encyclopédique. Ce type de dictionnaire s'intéresse au fonctionnement linguistique de langue et non pas aux éléments extralinguistiques comme dans le dictionnaire encyclopédique. A cet effet, A. LEHMANN (2014) affirme : *« le dictionnaire de langue, appelé aussi dictionnaire de mots traite des signes de la langue. L'entrée donne accès à des informations linguistiques complètes et détaillées, telles que : prononciation, graphie, classe grammaticale, contextes, sens, expressions, synonymes, etc. »* Même si le dictionnaire du lyèlé est un dictionnaire de langue, cela n'empêche que l'auteur d'y intégrer quelques éléments importants des situations réelles.

1.4. Dictionnaire en papier ou le dictionnaire en ligne

Les dictionnaires en version papiers en ce qui concerne les langues du Burkina Faso ne s'opposent pas véritablement aux autres types de dictionnaires. Ce sont les supports de présentation qui différent. De façon générale, certains dictionnaires issus des autres formes de supports de présentation utilisent les corpus de ceux en support papiers pour leurs conceptions. Grâce à la culture du numérique, les autres types de dictionnaires, les dictionnaires numériques et électroniques ont connu un essor.

Les dictionnaires numériques, téléchargeables sur internet et les dictionnaires électroniques installables sur les supports smartphones même s'ils ont quelques inconvénients procurent plusieurs avantages aux usagers :

- Ils sont facilement accessibles, en ligne ;
- Les usagers n'ont pas besoin d'une bibliothèque pour s'en procurer ;

- Ils sont gratuits et facile à utiliser ; ils sont accessibles sur plusieurs plateformes (ordinateurs, tablettes, smartphones).

Le lyèlé peut se procurer un dictionnaire en version papier pour les usagers de la langue, mais également en version numérique ou électronique pour les avantages qu'offrent ces types de dictionnaires.

2. Préalables à l'élaboration du dictionnaire

L'élaboration d'un dictionnaire de langue est soumise à un préalable dans le développement de la langue. Ces préalables sont les suivants : la description linguistique de la langue, le développement d'un guide d'orthographe et le protocole rédactionnel.

2.1. La description linguistique de la langue

La description linguistique de la langue est un élément important pour l'élaboration du dictionnaire de langue. Elle permet de comprendre le fonctionnement de la langue afin de pouvoir offrir à ses usagers des dictionnaires lisibles. La description linguistique du lyèlé a permis d'observer des phénomènes importants que le lexicographe doit prendre en compte dans son dictionnaire. A cet effet, nous observons que :

- **Le lyèlé est une langue à classes :**

La morphologie des nominaux est caractérisée par une présence obligatoire de suffixes qui, d'une part, marquent l'opposition de nombre (singulier ou pluriel), et d'autre part sont conditionnés par l'appartenance du nom à un genre (un sous ensemble de lexèmes nominaux. Cela doit être pris en compte dans l'élaboration du dictionnaire lyèlé.

- **Le lyèlé est une langue à tons** : les syllabes subissent une variation de hauteur mélodique. Cette variation peut jouer sur le sens d'un mot. Dans le dictionnaire lyèlé, le schème

tonal du mot doit être indiqué. Pour le cas spécifique du lyèlé, le schème tonal n'est pas nécessaire dans le dictionnaire. En effet, l'orthographe du lyèlé admet la transcription des tons. Ces différents tons sont les suivants :

- **Les tons lexicaux:** les tons lexicaux: le ton haut, le ton bas, le ton moyen et le ton modulé montant.

Le ton haut (́)

Il est matérialisé par un trait oblique allant de la droite vers la gauche et de bas en haut sur la voyelle.

Exemple

sɛ̃́ « boisson »
búbú « lézard »
kúkúlú « baobab »

Le ton bas (̀)

Le ton bas est matérialisé par une barre oblique allant de la droite vers la gauche et de haut en bas sur la voyelle.

Exemple

lò « personne »
kɛ̀lɛ̀ « frire »
dàmə̀kɔ̀̃ « mille-pattes »

Le ton moyen

Il ne s'écrit pas. En effet, l'orthographe du lyèlé recommande le non marquage du ton moyen. Au niveau de la transcription phonétique, le ton moyen est placé sur la voyelle de la syllabe.

Exemple

da [dā] « père »
cɔ [cɔ̄] « village »
tama [tāmā] « barbe »

Le ton modulé montant (ˇ)

Il résulte de l'association du ton bas et du ton haut, ce qui provoque une modulation de la voix. Il est représenté sur la

voyelle par **(ˇ)**. Comme la voix est modulée, la voyelle a tendance à s'allonger légèrement lors de sa prononciation.

Exemple

dǆ « bois »

yǐ « termite »

nɛ̌̃ « eau »

❖ **Les tons grammaticaux :** Il existe un seul ton grammatical. Ce ton ne peut être marqué sur des lexies isolées. Il n'intervient qu'en contexte grammatical. C'est le ton modulé descendant **(^)**, dont la fonction est totalement grammaticale .

Exemple

kɔn dɛ̀bɛ́ rə̀ n'ê pɔr bə̀. « ce qui les divise. »

Dans la nomenclature du dictionnaire, les tons suivent un ordre de classement. Il se présentent selon l'ordre suivant: ton haut, ton bas, ton montant et ton moyen.

Exemple

ló *j.* verser.

lò *y.* personne.

lǒ *y.* liane.

lo cɛ̀lɛ̀ *j.* pondre.

- **Le lyèlé admet la composition et la dérivation :** cela permet de chercher les dérivés des mots ou les éléments de composition afin de les présenter de la nomenclature du dictionnaire. En effet, dans la nomenclature du dictionnaire, les mots simples peuvent être placés avec leurs dérivés en retrait. Aussi, en ce qui concerne les mots composés, les différents composants, mots simples sont également placés en annexes.

Mots simples

Exemple

cɔ̀lɔ̀ *y.* cààlɛ̀ sorcier .

Cɔ̀lɔ̀ dɔ̀m byǐ mɔ́.

Le sorcier a manger l'enfant.

Exemple
myěl *y.* **1.** nez **2.** *À nyɛ̃́ myěl nə́ yè.*
Mon petit frère a mal au nez .
Ń da yə̀ myěl zɛ yé. Son père
n'a pas eu longue vie . **3.** vie.
Mots dérivés
Exemple
námbya mâle .
garəŋɔlɔ́ calomniateur
Mots composés
Exemple
púrh-byǐ *y.* púrh-byă munition.
(**púrhú**, **byǐ**) .
púrhú *y.* fusil
byǐ *y.* enfant
cŏ-byǐ wu-byǐ *y.* cŏ-byă-wu-byă
noyau *Nə́ zhele mange cŏ-byǐ wu-byǐ*
kèlɛ́ y wɛ̃ . Nous avons planté un
noyau de mangue dans la cour.

2.2. Le développement orthographique de la langue

Le développement du système orthographique de la langue précède l'élaboration du dictionnaire. En effet, le dictionnaire étant un outil de standardisation et de stabilisation de l'orthographe doit être rédigé en respectant les règles et principes orthographiques de la langue. Pour cela, la langue au-delà de sa description doit être codifiée, avoir un guide de transcription orthographique. En ce qui concerne le dictionnaire du lyèlé, il doit s'appuyer sur le code orthographique de la langue, élaboré à partir de l'alphabet lyèlé est issu de l'alphabet national Burkina et arrêté en 1984 par la commission nationale des langues sur proposition de la sous-commission nationale du lyèlé créée en 1976.

2.3. Le processus de rédaction du dictionnaire lyèlé-français

Le protocole de rédaction est la conception théorique du dictionnaire. Il consiste à réfléchir les différentes étapes de l'élaboration du dictionnaire. Cela consiste à mette en place les éléments suivants : la mise en place d'une équipe, la constitution d'un corpus, le protocole de rédaction, la constitution de fichier.

2.3.1. Mise en place d'une équipe

L'équipe est composé des spécialistes des spécialistes de domaines diverses, des techniciens et des personnes ressources. Les spécialistes peuvent être les linguistes, lexicographes qui ont une maitrise du fonctionnement de la langue, mais aussi des géographes, historiens, sociologues et hommes de culture. Ceux-ci travaillent en collaboration avec des praticiens, traducteurs, informaticiens, scripts, infographes.

Les collaborateurs : Les collaborateurs sont les locuteurs du lyèlé qui ont une parfaite connaissance de la langue et de la culture du lyolo.

2.3.2. La constitution d'un corpus

La constitution d'un corpus se fait à partir d'un questionnaire lexicographique composé de mots et expressions en français avec différences rubriques d'informations à renseigner en lyèlé. Pour réussir cette activité, nous nous sommes rendu les principaux chef lieux des parlers de la langue. En effet, le lyèlé dispose de 4 parlers (BAZIE 2002), le parler A, à Kandarzana, le parler B, à Didyr, le parler C à Réo, et le parler D à Batondo.

La constitution d'un corpus pour l'élaboration du lyèlé-français-lyèlé exige une consultation des documents d'instrumentation de la langue au-delà des travaux de description. Ces documents sont entre autres les lexiques, les glossaires, les ouvrages lexicographiques et tous les autres types d'ouvrages portant sur la langue.

Les ouvrages tels que les lexiques et dictionnaires existent déjà en lyèlé. Ces ouvrages sont d'une utilité pour la constitution du corpus du dictionnaire du lyèlé. Certains sont annexés à des ouvrages publiés ou à des travaux de recherche. Au-delà de ces ouvrages, il faut constituer un questionnaire de recueil des mots et expressions pour son dictionnaire. Ce questionnaire peut être inspiré du guide d'enquête et description des langues à tradition orale de BOUQUIAUX L. et M.C. THOMAS J. (1976), de « *2000 Basic English Word List thematically groupe to serve as the basis of a bilingual dictionary* » de GREBE W. (1987), du questionnaire de récolte de données lexicographiques du logiciel FLEX et du questionnaire lexicographique de recueil des mots et expressions que nous avons nous mémé constitué.

2.3.3. Le protocole de rédaction

Le protocole de rédaction du dictionnaire est la voie, la procédure scientifique, les éléments constitutifs, la méthode à suivre par les équipes de rédaction pour l'élaboration du dictionnaire. Il consiste à décrire les éléments du prétexte, du corps et du poste texte du dictionnaire. Les équipes de rédaction doivent tenir compte des différents éléments décrits pour rédiger le dictionnaire.

2.3.4. La constitution d'un fichier

L'étape de constitution de fichier est très important pour le dictionnaire. De nos jours, avec les progrès techniques, il est plus aisé de faire cette tâche. Les fichiers peuvent s'élaborer directement grâce aux technologies de langues qui offrent des ressources inestimables aux usagers afin de produire, transformer, rechercher, comprendre les « données ». Ces outils sont de plusieurs types. Il s'agit des outils d'analyse et de connaissance de la langue, de reconnaissance et de synthèse vocale, moteurs de recherche sémantique, logiciels de

traduction, logiciel de développement de lexiques et de dictionnaire.
Les technologies de langues sont un secteur d'activités au carrefour de l'informatique et de la linguistique. Ce domaine connu sous plusieurs appellations (technologie du langage, human language technologies (HLT), industries de la langue (IL), industrie des langues, traitement automatique des langues (TAL), traitement automatique du langage naturel (TALN), traitement informatisé des langues (TIL), linguistique informatique, informatique linguistique, nouvelles technologies d'analyse de l'information (NTAI) est indispensable pour les lexicographes. Ces outils d'automatisation des langues interviennent de la récolte des données linguistiques jusqu'à la conception des outils d'analyse linguistique ou des produits issus du processus.
Il en existe une multitude utilisée dans le domaine des langues nationales et internationales. Nous nous intéressons uniquement à celles utilisées dans le cas de notre esquisse dictionnairique dans ce présent travail. Il s'agit du logiciel Keyman et FieldWorks Language Explorer en abrégé FLEX.
Le logiciel FieldWorks Language Explorer en abrégé FLEX est un logiciel des technologies de langues qui soutient la documentation des langues et les analyses linguistiques. Il permettra avec le logiciel Keyman, un logiciel qui permet la saisie automatique des caractères spéciaux sur ordinateur ou téléphone portable de constituer automatiquement des fichiers pour le dictionnaire lyèlé -français-lyèlé.

3. Conception du dictionnaire

Le dictionnaire lyèlé-français-lyèlé se présente en trois parties que sont le prétexte, le corps du dictionnaire et le post-texte. Chaque partie est constituée de rubriques obligatoires qui sont soumis à un mode de présentation.

3.1. Le prétexte du dictionnaire

Le prétexte du dictionnaire du dictionnaire lyèlé-français-lyèlé comporte les éléments suivants : une page de couverture, une table des matières, une carte de localisation de la zone linguistique, la liste des auteurs et collaborateurs, la présentation de la langue, l'introduction au dictionnaire et tous les autres éléments importants pour son exploitation. Ce prétexte doit permettre une exploitation saine et facile de la nomenclature du dictionnaire.

3.2. Le corps du dictionnaire

Le protocole doit présenter le corps du dictionnaire dans ses éléments constitutifs. Les éléments de la macrostructure et d'une microstructure doivent être décrits et leurs modes de présentation déclinés.

3.2.1. La macrostructure

Selon A. LEHMANN (2014 :249) *« la macrostructure est la structure de la nomenclature (ou ensemble des entrées), constituée et limitée par les critères du choix des entrées.»*

La macrostructure doit être composée des mots du corps humain, de l'agriculture, de la pêche, de la faune, de l'élevage, des relations sociales, de l'habitat, de la religion, de la santé et de la gastronomie ; de tous les domaines dont les usagers de la langue ont besoin pour la pratique de leur langue.

Pour rédiger la macrostructure, il faut savoir le type de dictionnaire dont il est question. Pour cela, le lexicographe doit tenir compte des éléments suivants : le public-cible, l'aspect quantitatif, l'aspect qualitatif, les marques d'usage, l'ordre de classement. Ces différents aspects permettront au lexicographe du dictionnaire lyèlé-français-lyèlé de bien construire la nomenclature de son dictionnaire.

- le public cible du dictionnaire, le mode d'emploi, l'alphabet de la langue, quelques règles grammaticales.

La macrostructure des dictionnaires des langues du Burkina Faso doit pouvoir prendre en compte le maximum de mots courants de la langue, les mots usuels et ceux des domaines notionnels tels que les parties du corps, l'agriculture, la pêche, la faune, l'élevage, les relations sociales, l'habitat, la religion, la santé, la gastronomie.
L'élaboration de la macrostructure suppose la prise en compte d'un certain nombre d'aspects fondamentaux qui sont :

Le type de dictionnaire : le lexicographe doit opérer un choix en ce qui concerne le type de dictionnaire à élaborer. Il peut opter de faire un dictionnaire monolingue pour les locuteurs de la langue afin de leur permettre d'apprendre les réalités linguistiques, sociales et encyclopédiques de leur langue ou faire un dictionnaire multilingue, destiné à au moins deux communautés donc pour la transmission d'au moins deux cultures et servir d'ouvrage de traduction ou d'enseignement des deux langues. Le choix peut s'opérer sur d'autres aspects tels que l'opposition dictionnaire général ou spécifique et dictionnaire linguistique ou encyclopédique. Cela consiste à tenir compte de son public cible et à ses objectifs pour opérer son choix.

Le public-cible : Il est important pour le lexicographe de connaitre le public cible afin de pouvoir sélectionner le lexique de son dictionnaire. Il doit savoir s'il s'adresse à des adolescents ou à des adultes. À cet effet, il doit opposer le dictionnaire pour enfants au dictionnaire pour adultes. Cela lui permettrait de sélectionner le type de mots à intégrer dans le dictionnaire.

Le lexicographe doit faire attention au lexique choisi pour la nomenclature de son dictionnaire pour enfants. Ce type de dictionnaires devrait éviter les mots et expressions liés au sexe, à la mort ; car ils touchent à la sensibilité de ce certaines personnes. Au cas où le dictionnaire est destiné à une catégorie professionnelle, il doit contenir en plus des mots de la langue et

du vocabulaire usuel, contenir des mots spécifiques du domaine socioprofessionnel.

L'aspect quantitatif : Il s'agit pour le lexicographe de tenir compte des contraintes éditoriales pour élaborer son dictionnaire. À cet effet, il doit décider du volume du dictionnaire avec son éditeur.

L'aspect qualitatif : C'est un travail assez fastidieux pour le lexicographe. Pour un dictionnaire général de langue, l'auteur a le défi de l'exhaustivité. Mais pourrait-il être exhaustif lorsqu'on sait qu'au-delà de l'aspect linguistique, le dictionnaire doit prendre en compte l'aspect culturel, historique et environnemental. Quels mots va-t-on retenir pour la nomenclature au regard de la diversité des domaines d'activités, du fond culturel des locuteurs et du défi de l'exhaustivité ?

Les marques d'usage : Les dictionnaires des langues du Burkina Faso possèdent des marques d'usage. Ces marques d'usages sont des vecteurs de la culture, de de l'histoire des communautés. A travers ces marques, l'on retrouve des aspects importants de l'histoire et de la culture. Il s'agit des archaïsmes, emprunts, noms propres, les idéophones, les onomatopées, les connotations sociolinguistiques, topolectes, les connotations. Cependant, le lexicographe aura toujours la possibilité de faire un choix : prendre en compte certaines marques d'usages et laisser tomber d'autres.

La sélection des adresses : Il s'agit de déterminer le type de mots à retenir pour la construction du dictionnaire. La sélection des adresses doit prendre en compte le public cible, l'aspect quantitatif et qualitatif du dictionnaire. L'option choisie doit pouvoir se justifier. À cet effet, A. REY (1977) affirme : *« J'ai éliminé les mots à cause des enfants, les mots d'argots parce que je suis bourgeois et les ignorent, les anglicismes parce que je les trouve laids et incongrus ou parce que je repousse la pression culturelle.»* Le lexicographe qui traite des langues nationales

doit donc en fonction de son public cible choisir les mots dont il doit prendre en compte et proposer une liste de la thématique qu'il doit laisser tomber en fonction d'une certaine sensibilité.

L'ordre de classement : Le lexicographe doit opter pour un type de classement de la nomenclature de son dictionnaire. Il doit opter soit pour l'ordre alphabétique de la langue décrite, soit l'ordre analogique ou l'ordre thématique ou selon une combinaison de ces trois types d'ordres.

L'ordre alphabétique doit suivre l'ordre du code alphabétique de la langue décrite. Le lexicographe doit faire attention aux tons en ce qui concerne les langues à tons. À cet effet, A. KEITA (2002 : 211) affirme : *« Le lexicographe doit déterminer le(s) ton(s) de base (c.à.d. le ton propre) de chaque mot. Pour cela, il doit veiller à examiner le mot isolé et le mot en contexte »*. Il doit trouver un ordre approprié pour les tons : par exemple d'abord, le ton haut, ensuite le ton moyen, enfin, le ton bas. L'ordre alphabétique présente beaucoup d'avantages : il permet de retrouver facilement un mot dans le dictionnaire. En effet, les présentations des mots dans le dictionnaire suivant l'ordre alphabétique de la langue décrite permet de retrouver facilement chaque mot à sa place. Ce type de classement donne un accès rapide et facile à l'orthographe des mots. Il permet également de chercher les homonymes et les paronymes des mots, car les homonymes et les paronymes dans les dictionnaires se suivent généralement. Cependant, le classement alphabétique est entaché d'un certain nombre de lacunes. Il ne permet pas de retrouver facilement les dérivés de certains mots ; car les mots dérivés ne sont pas en sous entrées des vedettes. Ils suivent l'ordre de classement selon les différentes entrées du dictionnaire. Cette situation fait qu'il y a une large dispersion des mots de même famille. Aussi, ce classement peut disperser les mots du même champ lexical. Ces différentes dispersions

créent une lourdeur dans l'exploitation du dictionnaire et ne facilitent pas sa consultation par les usagers de la langue.

L'ordre thématique a l'avantage de présenter les mots par thème ou domaine.
Cependant, cela porte obstacle à la recherche facile des mots dans le dictionnaire. En effet, lorsque que les entrées du dictionnaires sont classées par thèmes, il ne suivent plus l'ordre alphabétique de façon générale, mais un niveau de chaque thème.
Au regard des avantages et inconvénients que posent chaque type de classement, il serait important de tirer les avantages qu'ils offrent. Pour cela, nous proposons un ordre alphabétique qui soit tempéré.

3.2.2. La microstructure

La microstructure du dictionnaire se présente en deux types de rubriques : les rubriques obligatoires et les rubriques facultatives.
Ces différentes rubriques de la microstructure du dictionnaire lyèlé-français-lyèlé se présentent sur la fiche modèle de la façon suivante :

Fiche N°...

Lemme
Pluriel des noms
Catégorie grammaticale
Sous-entrée
Morphologie
Variante
Synonyme
Antonyme
Glose
Illustration
Traduction de l'illustration
Source

3.2.2.1. L'entrée

Le dictionnaire est un recueil d'articles dont chacun apporte des informations variées sur une unité lexicale, l'élément de base de la composition du dictionnaire. A cet effet, le lemme ou l'entrée du dictionnaire sera composé de mots simples et de mots morphologiquement complexes.

Le lemme ou entrée ou encore adresse du dictionnaire lyèlé français-lyèlé est transcrit orthographiquement en minuscule et en gras.

3.2.2.2. Les rubriques d'informations des lemmes

Les rubriques d'informations du dictionnaire lyèlé-français-lyèlé sont composées des rubriques obligatoires et des rubriques facultatives.

- **Les rubriques obligatoires du dictionnaire lyèlé-français-lyèlé**

Les rubriques obligatoires sont celles que comportent toutes les entrées du dictionnaire. Il s'agit de la catégorie grammaticale de chaque entrée, du pluriel des nominaux et de l'équivalent en français.

La catégorie grammaticale : La catégorie grammaticale est présentée en lyèlé; car le lyèlé est la langue décrite du dictionnaire. Dans la nomenclature, cette catégorie est placée après l'entrée du dictionnaire en abrégé. Lorsqu'il s'agit d'un nominal comportant un pluriel, la catégorie grammaticale est placée en l'entrée et le pluriel de l'entrée en abrégé et en italique. La liste des catégories grammaticale de la langue décrite du dictionnaire, le lyèlé est la suivante :

Lyèlé	Abréviation	Français
dwí yilə	d.	Nom commun
jálsɛ	j.	Verbe
jál-zhɔ́bɔ́	j.zh.	Adverbe
shɛ̃̄-yilə	sh.	Pronom
yə-byə̀lə̀	yə.	Nom propre
yə̀l- làmbwə̀r	yə̀.	Article indéfini
yə̌-làmbwə̀r	yə̌.	Article défini
yil làmbwə̀r	yi.	Déterminant
yilə	y.	Nom
zhɔ́bɔ́	zh.	Adjectif qualificatif

La catégorie grammaticale pour la partie française est également présentée dans la nomenclature du dictionnaire. Tout comme dans la partie lyèlé, la catégorie grammaticale est présentée en abrégé et en italique. Elle vient juste après l'entrée du dictionnaire, partie français-lyèlé. La liste des catégories grammaticales prises en comptes sont :

Français	Abréviation
Nom	n.
Verbe	v.
Adverbe	adv.
Adjectif	adj.
Pronom	pron.
Déterminant	dét
Conjonction	conj.
Interjection	interj.

Pluriel des nominaux : le lyèlé est une langue à classes. La forme du singulier est donc différente de celle du pluriel. Le lexicographe doit présenter le pluriel de chaque nominal en lyèlé. Les nominaux qui ont le pluriel invariable reste tels.

Exemple

pònpónó ***y***. pònpwèné liane.

<u>mɔ̀mwǎ</u> ***y.*** mɔ̀mwǎr poisson.
<u>dwà-é-púpwírhí</u> *y.* dwèsè é púpyíírhí petite pluie
L'équivalent présente le sens de l'entrée en français. Il peut être une traduction simple de la notion en français, une description ou une explication pour certaines réalités dont les sens sont difficiles à cerner ou ne rapportant pas tout le sens. L'équivalent vient après le pluriel de l'entrée ou la catégorie grammaticale selon le type de mot qu'il décrit.
<u>jə̀fɔ́-pu</u> *y.* jə̀fɔ-purh ongle.
<u>pu</u> *y.* coque d'arachide.

- **Les rubriques d'information facultatives**

Les rubriques d'informations facultatives sont celles qui ne sont pas systématiques pour toutes les entrées du dictionnaire. Elles sont prises en compte que lorsque leur présence est nécessaire pour le sens du message. Elles sont traitées dans le dictionnaire du lyèlé pour plus de lisibilités. Il s'agit de la source, du domaine, de la morphologie, des synonymes, des antonymes, des variantes, de l'illustration, l'abréviation.

La source : La source concerne les mots d'emprunts. Pour chaque mot d'emprunt intégré dans le dictionnaire, il faut préciser la langue source du mot. La langue source est précisée en abrégé en italique. Pour le français par exemple, écrire « *fr.* », anglais *« ang. »*, ashanti *« ash.»*, moore *« m.»*, dioula *« d.»*

Le domaine notionnel : Il s'agit pour certains mots issus des domaines spécifiques d'avoir une précision dans la nomenclature du dictionnaire. Pour un mot qui n'est pas trop connu et dont on ignore également le domaine dans lequel il est issu, il faut toujours préciser ce domaine pour faciliter la compréhension du mot à l'usager du dictionnaire. Le domaine notionnel doit être précisé en lyèlé.

L'illustration : Il existe plusieurs types d'illustrations. Il s'agit des illustrations phrastiques, en photos images, dessein et

croquis. Cette dernière, l'illustration en phrase ou exemple est la plus répandue. Elle est transcrite dans la langue A et selon le code orthographique de la langue. Elle permet de rendre plus compréhensif le sens du mot vedette. La traduction de l'illustration dans la langue B doit la suivre immédiatement. Par contre, l'illustration elle-même n'est pas systématique. Dans le cas du dictionnaire du lyèlé, elle n'est pas systématique. L'illustration est nécessaire lorsqu'une entrée est complexe et difficile à comprendre, culturelle ou pourrait envoyer à confusion. Cela se constate au niveau des emprunts, des homonymes et des mots polysémiques.

Les variantes : le lyèlé est une langue ayant quatre parlers, BAZIE (2002)**.** Pour cela, nous avons opté pour le choix du parler de Réo pour bâtir la nomenclature de notre dictionnaire lyèlé-français-lyèlé. Les trois autres parlers seront pris en compte dans le dictionnaire. La variante sera nécessairement précisée dans le dictionnaire. Elle est reconnue à travers « *var.* » en italique.

La morphologie est présentée à travers les différentes composantes de l'entrée du dictionnaire. Il s'agit de monter la base et les dérivatifs du terme de l'entrée ou les différents lexèmes pour le composé. Nous ferons l'économie en ce qui concerne les dérivés. Par contre, nous présenterons les différents composants d'un composé. Les dérivés des mots sont présentés sous l'entrée comme des sous-entrées en retrait. Il s'agit des mots dérivés ou des mots composés dont l'un des composants est issus de l'entrée principale.

Les synonymes ainsi que les variantes de l'entrée viennent après l'illustration. Ils sont également présentés comme nouvelle entrée du dictionnaire. Les différents sens sont alignés et suivis par des chiffres 1, 2, … selon le nombre de sens que le mot dégage. Les variantes sont reconnues par l'abréviation *« var.»*.

Les homonymes sont présentés comme des mots vedettes. Ils sont alignés de façon verticale et suivis des chiffres 1, 2, … en fonction du nombre d'homonymes. Ils sont accompagnés souvent d'illustrations lorsque le sens peut porter la confusion.

Le dictionnaire lyèlé-français lyèlé présente une partie français-lyèlé. Cette partie permet à l'usager bilingue de retrouver rapidement les mots lyèlé à partir du français. Elle permet également d'améliorer ses connaissances sur le lyèlé et découvrir d'autres aspects de la culture française.

3.3. Post-texte

Le post-texte apporte des informations complémentaires à la nomenclature du dictionnaire. Il s'agit d'un certain nombre d'informations ne pouvant pas être intégrées dans le dictionnaire à cause des critères trop sévère du dictionnaire de façon générale.

Le post-texte du dictionnaire lyèlé-français-lyèlé est constitué des éléments suivants : les patronymes, les prénoms, les noms devises, noms des personnalités historiques, les noms des villages, des lieux importants et des lieux historiques.

Conclusion

L'élaboration des dictionnaires des langues du Burkina Faso de façon générale et du lyèlé en particulier exige la prise en compte des particularités des langues africaines. Pour cela, le lexicographe doit tenir compte des préalables à l'élaboration du dictionnaire tels que la description linguistique de la langue, le développement d'un guide d'orthographe et la rédaction d'un protocole de rédaction du dictionnaire. Aussi, pour la conception du dictionnaire, le lexicographe doit tenir compte du public-cible, l'aspect quantitatif, l'aspect qualitatif, les marques d'usage et l'ordre de classement pour construire la

macrostructure et les différentes rubriques de la microstructure. Cela permettra d'avoir un dictionnaire avec une riche nomenclature et microstructure pour les usagers, non calquées sur les modèles des langues à grande communication telles que le français ou l'anglais. Le lexicographe doit surtout mettre à la disposition des usagers, des dictionnaires qui tiennent compte non seulement du fonctionnement linguistique des langues africaines mais également de nos réalités socio-culturelles et historiques.

Références bibliographiques

Baldinger K. (1974). *Introduction aux dictionnaires les plus importantes du français*, Paris, Klincksieck, 185 p.

Bazié O. (2002). *Etude de la variation dialectale du lyèlé*, Mémoire de maitrise, Département de linguistique, Université de Ouagadougou. 89 p.

Bouquiaux L., Thomas M.C. J. (1987). *Enquête et descriptions des langues à tradition orale. Tome III, Approche Thématique (questionnaire technique et Guides thématiques).* - Réimpression (2e éd. rev. et augm.1976, 1re édition 1971), Paris, CNRS, SELAF, 950 p.

Grebe W., Stanley C. (1987). *Inventaire thématique de 2000 termes servant de base à l'élaboration d'un dictionnaire bilingue*, SIL, Yaoundé.

Keita A. (2002). Quelques difficultés d'élaboration des dictionnaires bilingues : langue africaine français/français–langue africaine » in Langue humaine et sociale, Série B, P.33-44.

Kinda J., Nikiema N. (1994). *Dictionnaire Orthographique du mooré*, Sous-commission nationale du moore, Ouagadougou, Burkina Faso.

Lehmann A., Martin-Berthet F. (2014). *Lexicologie. Sémantique, Lexicographie*, Paris, Armand Colin, 167 p.

Ouoba B. B. (2021). *Dictionnaire bilingue Gulmancema-Français*, Sous-commission nationale du gulmancema, Mercury, Ouagadougou, Burkina Faso.

Rey A. (1977). *Le lexique : images et modèles du dictionnaire à la lexicologie*, Paris, Armand Colin, 307 p.

Wiegand H. E. (1984). Sur la structure et le contenu d'une théorie générale de la lexicographie, Actes de la Conférence internationale de lexicographie à Exeter,9-12 septembre 1983, https://www.degruyter.com/document/doi/10.1515/9783111593166-005/html.